

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
L'EMPLOI ET LA MOBILITE SOCIALE.

OBJETS DE RECHERCHE

Par: **Mustapha HADDAB**
Chargé de cours à l'I.P.S.E.
Université d'Alger.

Il nous semble important de tenter d'identifier et de définir, les différentes formes d'approche des rapports complexes des institutions universitaires et de la société, au moyen desquelles on pourrait parvenir à une bonne connaissance et à une bonne maîtrise des mécanismes qui régissent ces rapports et leur évolution.

I- L'université : une institution de formation à responsabilité limitée.

Ainsi, des aspects importants de cette complexité qui caractérise les rapports entre l'enseignement supérieur et la société apparaissent, dès que, allant au-delà de la question de l'évaluation du degré auquel les objectifs quantitatifs de formation sont réalisés, on s'interroge sur la qualité des sortants des institutions universitaires.

Beaucoup de jugements, le plus souvent négatifs sur l'enseignement supérieur, reposent sur l'opinion selon laquelle l'acquisition des compétences est du ressort exclusif des institutions universitaires.

En fait plutôt qu'un ensemble limité, et pour ainsi dire définitif, de savoirs et de savoir-faire, l'université fait acquérir aux étudiants un ensemble d'aptitudes à s'adapter à toute une gamme d'activités, et aussi à se montrer créatifs dans l'exercice de ces professions. Les institutions universitaires doivent être ainsi en mesure tout à la fois

de doter les jeunes qui parviennent jusqu'à elles de compétences spécialisées, mais le mode d'acquisition de ces compétences doit être tel, qu'il soit possible pour leurs détenteurs, de les assumer d'une manière autonome; en d'autres termes, l'action pédagogique de l'enseignement supérieur ne se limite pas à inculquer un volume déterminé de compétences, mais aussi l'aptitude à user de manière compétente de ces compétences.

Cette fonction de l'enseignement supérieur, acquiert une importance particulière dans des sociétés comme les nôtres, dans lesquelles le partage et l'organisation des tâches dans tous les secteurs de l'activité socio-économique, ne présentent ni la rigueur, ni la netteté et la relative stabilité qui peuvent les caractériser dans d'autres sociétés.

Parce que les "sortants" de l'université ont et auront encore longtemps à exercer au sein de milieux socio-professionnels régis par des règles de distribution des fonctions, et des pouvoirs, imprécises et instables, ils sont astreints à compter beaucoup sur eux-mêmes et peu sur leur environnement socio-professionnel, pour se doter des aptitudes et des savoir-faire qu'exigent les situations spécifiques auxquelles ils peuvent se trouver confrontés.

Pour contribuer ainsi à une bonne connaissance, de l'efficacité sociale et économique de la formation universitaire, il conviendrait de mener des enquêtes qui permettraient de savoir dans quelle mesure cette formation dote les personnes qui en ont bénéficié, de la capacité à s'adapter et à adapter leurs connaissances aux milieux socio-professionnels dans lesquels ils s'intègrent et aux changements qui peuvent s'y produire.

On doit ainsi se demander, en d'autres termes, si la nature de la formation reçue et les conditions socio-professionnelles de l'usage de cette formation, engagent les sortants des filières de l'enseignement supérieur, dans un réel processus de perfectibilité.

Il n'y a aucune commune mesure entre une formation qui tend à s'affaiblir quand son détenteur exerce dans un milieu socio-profes-

sionnel qui n'incite pas à enrichir son capital de savoir et de savoir-faire, et une formation que l'expérience socio-professionnelle ne cesse d'élargir et de renforcer.

Il apparaît ainsi nécessaire que soient mises en chantier des recherches empiriques visant à savoir comment a évolué le capital de connaissances et de compétences de catégories déterminées de personnels, issus de l'enseignement supérieur au terme de périodes déterminées d'activité socio-professionnelle.

La compétence des ingénieurs agricoles de l'I.N.A. ou de l'I.T.A. par exemple tend elle à augmenter, à rester stationnaire ou encore à diminuer, quelques années après qu'ils aient eu quitté leurs instituts ? Autre exemple : comment évolue le capital de connaissances acquises à l'Université par les différentes catégories de professeurs de l'enseignement secondaire ?

L'utilité d'enquêtes de ce type, ne se limiterait pas à ces évaluations qu'elles rendraient possibles, mais elle résiderait aussi dans le fait qu'elles conduiraient à la mise au jour et à l'analyse des situations et des mécanismes sociaux propres aux milieux socio-professionnels (administrations, institutions de formation, unités de production etc...), auxquelles incombent les caractéristiques de l'évolution des connaissances et des compétences des groupes d'agents sociaux étudiés.

On peut en particulier se demander si le reproche souvent adressé à l'enseignement supérieur, de donner aux étudiants une formation plutôt théorique que pratique, n'est que très partiellement justifié dans la mesure où ce sont les caractéristiques organisationnelles et ergonomiques des tâches qui leur sont confiées qui devraient assurer aux sortants des filières universitaires, la transformation de leur compétence académique en une compétence pratique. On peut sur ce point souscrire à l'opinion de D. Glasman et J. Kremer, selon laquelle "contrairement à ce qui se passe dans les pays développés, les cadres scientifiques issus de la faculté des sciences ne disposent pas à leur sortie d'un cadre de travail scientifique et technique leur permettant de transformer peu à peu leur savoir théorique en expérience pratique, réconciliant ainsi l'un par l'autre; C'est dans la perspective de cette trans-

formation que le savoir théorique non seulement se justifie, mais est indispensable si l'on veut former des cadres aptes à maîtriser les technologies" (1). Une analyse complète de ce processus de transformation d'un savoir "théorique" ou plus justement "académique" en un savoir-faire effectif, nécessiterait aussi que soient établies les durées pendant lesquelles s'effectue cette transformation.

II- Enseignement supérieur, planification et valeur sociale des titres.

De même que le niveau de compétence des sortants des filières de l'enseignement supérieur, n'est que partiellement imputable à celui-ci, de même la valeur sociale des titres universitaires dépend-elle de multiples facteurs non-universitaires.

On est souvent tenté de poser le problème des rapports de l'université et du monde du travail, sous une forme qui implique qu'il pourrait être entièrement pris en charge et résolu par une instance tierce, qui assurerait une complète régulation entre le système productif et le système de formation.

Or dans bien des cas, une telle vision, qui revient à prôner une totale intégration de la planification du système éducatif dans la planification globale économique et sociale, conduit à négliger ou à ignorer tout un ensemble de processus sociaux qui déterminent, entre les institutions de formation et le monde de travail, de nombreuses interactions, échappant à la planification.

On peut, à titre d'exemple, évoquer le cas des étudiants qui, n'ayant accompli qu'une partie des cursus universitaires dans lesquels ils s'étaient engagés, quittent l'Université sans avoir obtenu les diplômes correspondant au terme des études suivies.

Considérés du point de vue du planificateur, ces situations représentent un manque à gagner du système de formation, un amoindrissement du rendement de ce système. Il peut en être autrement du point de vue

(1) D. Glasman et J. Kremer, Essai sur l'Université et les cadres en Algérie, Editions du C.N.R.S., Paris 1978, p. 190-191.

de l'employeur qui a ainsi souvent la possibilité de recruter des personnes dont le niveau de qualification est parfois considérable, et qui pourtant, parce qu'elles ne possèdent pas les titres officiels certifiant leur compétence, sont contraintes d'accepter des rémunérations inférieures à celles qui correspondent à ces titres.

La relative fixité des grilles de salaire que les entreprises et les administrations publiques doivent en principe appliquer, réduit sans doute fortement les possibilités de négociations qui peuvent s'engager entre détenteurs de titres et détenteurs de postes. Les "gains" que peuvent retirer les employeurs de situations dans lesquelles les titres sont inférieure aux compétences réelles, ne résultent sans doute pas toujours des réductions de salaire qui peuvent être partiquées; ils peuvent par exemple consister en une plus grande latitude qu'en retirerait l'employeur d'affecter ses recrues à des postes que diverses caractéristiques (éloignement, pénibilité, etc...) peuvent rendre peu attractifs.

Tout porte à croire que la proportion des sortants de l'enseignement supérieur qui sont employés dans le secteur privé est, si l'on ne prend pas en compte les professions libérales, extrêmement faibles. Elle ne serait cependant pas totalement négligeable, si l'on en croit certaines indications comme celles que fournit par exemple D. Liabès, dans un article "sur la bourgeoisie privée" (1). Dans ce texte l'auteur insiste surtout sur l'importance de l'écart entre les salaires des cadres du secteur public, et ceux de leurs homologues du secteur privé" ... les cadres employes dans la branche textile privée perçoivent des salaires supérieurs de 20% à ceux des cadres du secteur public; ceux des I.S.M.E. privés 40% de plus que leurs homologues dans le secteur public", écrit par exemple D. Liabès (2). On apprend aussi dans ce texte que dans la branche du transport et des communications on compte trois mille cadres dans le secteur public, et 113 cadres dans le secteur privé; les cadres représentent 5% de l'ensemble des salariés dans le premier cas et seulement 1,2% dans le second cas.

(1) Liabès Djilali, "Sur la bourgeoisie privée" *Les Temps Modernes*, juillet-août 1982, pp. 108 à 131.

Il faudrait sans doute ainsi procéder à des investigations qui fourniraient des données plus complètes sur l'emploi par les entreprises du secteur privé, de sortants de l'enseignement supérieur, et qui permettraient ainsi de prendre la mesure au moins approximative des effets sur le marché de l'emploi d'une demande privée de personnels ayant reçu une formation de niveau supérieur.

III- L'évolution de la valeur sociale des titres et le problème des postes intermédiaires et "techniques".

Une analyse de l'évolution du "niveau" des postes dans les sociétés ou entreprises nationales, et dans les administrations centrales ou locales auxquels des filières universitaires déterminées donnent accès, permettrait de savoir comment varie la valeur sociale de ces filières. Si une licence de sciences économiques assurait dans les années qui ont suivi l'indépendance l'accès à des postes élevés dans le secteur public et le secteur parapublic, tout porte à croire qu'il n'en est plus de même ces dernières années. (Un des effets de cette tendance à la diminution du niveau des postes auxquels une même filière universitaire donne accès, est que les diplômés de l'université sont souvent contraints de s'appuyer plus fortement qu'autrefois sur leur capital de relations sociales, pour obtenir des emplois de haut niveau, autrement dit pour défendre la valeur sociale de leurs titres universitaires).

Une enquête (ou un ensemble d'enquêtes) portant sur ces processus devrait permettre en particulier de savoir si cette tendance des titres universitaires, différenciellement selon les disciplines, à donner accès à des postes situés moins haut dans la hiérarchie des postes, ne tend pas à mettre fin à la situation qui a longtemps prévalu et qui a consisté à conduire les titulaires de titres à exercer non les fonctions techniques auxquelles leur formation les destinait, mais à occuper des postes de gestion administrative ou des postes politiques. Une sorte de "descente" des cadres des hauts postes administratifs vers des postes plus techniques ou du moins plus proches des opérations de production serait-elle en train de se réaliser? Une élévation bénéfique de la compétence des détenteurs de postes administratifs ou techniques intermédiaires serait-elle en cours?

En 1978, D. Glasman et J. Kremer, prétendaient encore fonder toute une interprétation socio-idéologique du système de formation algérien, sur l'idée que "...l'université, loin de répondre en fait au besoin de cadres techniciens... semble entériner et amplifier, sur le plan technique et idéologique, la primauté du contrôle et des fonctions qui en sont l'exercice quotidien...". "... l'acquisition des bases indispensables à une future maîtrise des connaissances et des outils technologiques tend à être assurée en dehors de l'université..." (1).

On doit toutefois se demander si, l'université, modelée en quelque sorte par la structure du marché de l'emploi des cadres, ne s'est pas dans une certaine mesure "adaptée" à cette structure du marché de l'emploi, devenant ainsi impuissante à former, en nombre suffisant, les praticiens et les techniciens demandés par les différents secteurs de l'activité socio-économique du pays.

On conçoit aisément tous les inconvénients qui pourraient résulter d'une telle situation : le nombre de cadres objectivement destinés aux fonctions d'encadrement et de représentation formés par l'université excéderait rapidement les besoins réels en matière de ce type de personnels, pendant que s'aggraverait la "pénurie" de cadres techniciens et praticiens nécessaires au fonctionnement des entreprises, des unités de production et de multiples institutions.

IV - L'enseignement supérieur et la mobilité sociale.

L'évaluation du degré auquel l'enseignement supérieur assure des promotions sociales réelles et non seulement nominales, constituerait sans aucun doute, un instrument particulièrement efficace d'analyse et d'explication, voire même de prévision, de plusieurs phénomènes, liés aux diverses stratégies des groupes sociaux vis-à-vis du système universi-

(1) D. GLASMAN et J. KREMER, op. cit. p. 175.

taire (1); tout porte à croire qu'une tendance à la diminution de la capacité de l'enseignement supérieur à susciter des promotions sociales réelles, s'instaure depuis quelques années.

Il semble bien toutefois qu'aucune forme d'analyse secondaire, grâce à laquelle une description de ces phénomènes pourrait être effectuée, n'est possible dans l'état actuel de l'information statistique disponible.

Pour étudier l'évolution de la relation entre les effectifs de sortants des différentes filières de l'enseignement supérieur et l'évolution du nombre et de la valeur sociale réelle des postes offerts sur le marché du travail aux différentes catégories de diplômés universitaires, il faut disposer non seulement de statistiques décrivant l'évolution quantitative du système universitaire lui-même, mais aussi de données suffisamment précises sur l'évolution statistique et sociologique des cadres supérieurs et aussi de celle des professions libérales.

Une simple description statistique de ces catégories, serait d'ailleurs non seulement insuffisante, mais pourrait même conduire à des erreurs d'interprétation. Il faut en effet se demander au sujet des catégories, dont on aurait éventuellement établi que leurs effectifs ont tendance à augmenter, si cette augmentation correspond à un besoin réel des secteurs socio-économiques, ou si au contraire il s'agit d'une sorte d'effet pervers de l'évolution des institutions uni-

(1) la vigueur avec laquelle des stratégies d'orientation universitaires sont mises en oeuvre par les nouveaux bacheliers et leurs parents, stratégies qui peuvent s'opposer à celle que les gestionnaires de l'université peuvent tenter d'appliquer pour "rationaliser" l'orientation des entrants à l'université est fonction de la capacité différentielle des différentes filières de l'enseignement supérieur à donner accès aux positions sociales les plus recherchées : ainsi les mesures appliquées en septembre 1983 et par lesquelles l'administration universitaire s'est efforcée de limiter le nombre d'inscriptions au tronc commun de biologie conduisant aux études médicales, se sont heurtées à des résistances de la part des étudiants et leurs familles d'autant plus fortes que, à la même période, plusieurs décisions officielles relevant les salaires déjà fort élevés des médecins hospitalo-universitaires, et renforçant leur statut social, ont été prises accroissant ainsi fortement l'écart entre la valeur sociale des diplômés de médecine, et les diplômés sanctionnant d'autres disciplines universitaires.

versitaires elles-mêmes, qui, en dirigeant vers le marché de l'emploi des effectifs trop élevés de certaines catégories de diplômés, contraignent à diverses formes d'augmentation pléthorique des catégories professionnelles correspondantes.

Il faudrait ainsi, procéder à un ensemble d'enquêtes qui permettraient de saisir les mécanismes socio-économique et les variations selon lesquelles les phénomènes de mobilité sociale, induits par la fréquentation plus ou moins longue du système éducatif et plus particulièrement de l'université, se sont développés depuis l'indépendance.

On pourrait ainsi concevoir plusieurs types d'enquêtes sectorielles pouvant conduire à une meilleure connaissance de ces phénomènes, ou plus précisément des formes qu'ils prennent dans quelques branches ou quelques secteurs socio-professionnels (1).

Il ne serait sans doute pas impossible d'établir ce que l'on pourrait appeler, la courbe d'évolution de la "démocratisation" de l'accès à la profession médicale. Pour cela, il faudrait pouvoir comparer l'origine sociale de plusieurs promotions de médecins, en choisissant méthodiquement les années de ces promotions. Pour atteindre à une connaissance satisfaisante de l'évolution du degré auquel l'université détermine diverses formes de promotion sociale, il conviendrait non seulement d'étudier l'évolution du taux de démocratisation de l'accès à différentes positions sociales auxquelles conduisent les filières universitaires correspondantes, mais il conviendrait aussi de se donner les moyens de comparer ces différents taux. Bon nombre de stratégies se rapportant à l'université, ou de comportements observables chez les "sortants" des différentes filières de celle-ci, sont liés à cette capacité différentielle de ces différentes filières à assurer une promotion sociale.

(1) Il devrait sans doute être possible d'établir un lien entre la diminution des chances objectives de promotion sociale par le passage par des filières déterminées, et l'aggravation des tensions qui se manifestent au sein de l'université, au moment de l'inscription de nouveaux étudiants, dues souvent à la tendance des étudiants à se concentrer sur des filières d'enseignement moins atteintes par le processus de dévalorisation sociale objective de certains diplômés universitaires.

Tout incline à penser que la proportion de personnes issues de classes sociales modestes, a considérablement augmenté au sein de catégories socio-professionnelles comme celles de médecin, d'ingénieur, de professeurs du secondaire ou du supérieur, d'avocat etc... Encore faut-il que grâce à des données et des enquêtes détaillées, on puisse aboutir à une évaluation au moins approximative de cette augmentation, et il faut en outre se demander si nous n'entrons pas depuis quelques années dans une phase de ralentissement important, sinon de stagnation de ce processus de démocratisation de ces catégories socio-professionnelles.

Bien plus, de nombreux indices incitent à penser qu'une tendance à la diminution de la valeur sociale de plusieurs débouchés de l'enseignement supérieur, agit comme un facteur de réduction de la valeur sociale réelle qui s'attache à des promotions sociales formelles, dont ont bénéficié des classes sociales défavorisées.

V - Allongement de la durée des études supérieures et offre d'emploi.

Un certain nombre d'indices conduisent à penser que tend à s'instaurer parmi les étudiants de l'ensemble des établissements universitaires algériens, différenciellement selon les disciplines auxquelles ces étudiants appartiennent, une tendance à prolonger la durée de leurs études. Pour établir la réalité de ce phénomène, et pour tenter de la mesurer au moins approximativement, il faudrait procéder à des recherches statistiques, qui combindraient l'analyse des données figurant dans les documents statistiques du M.E.S., ou des investigations conduites auprès des services qui au niveau des instituts, voire des départements gèrent les dossiers des étudiants, depuis leur première inscription à l'université, jusqu'à leur sortie de celle-ci.

Parmi les facteurs qui sont à l'origine de l'apparition et du développement de cette tendance, il y a sans doute le faible attrait qu'exercent sur les étudiants les caractéristiques du marché de l'emploi. On sait que plus le manque à gagner que représente le renoncement à prendre un emploi est faible, plus on est enclin à prolonger le temps consacré aux études. Si l'on disposait de séries statistiques suffisamment précises, on parviendrait à établir ces corrélations en-

tre l'évolution de la durée des études universitaires et l'évolution des caractéristiques du marché de l'emploi.

Sans doute est-ce dans l'ensemble des disciplines des sciences sociales que ces phénomènes peuvent être observés avec le plus de netteté. C'est ce à quoi porte à penser par exemple l'augmentation rapide du nombre de licenciés qui s'inscrivent ou qui tendent de s'inscrire, aux cycles de post-graduation (1).

Pour tenter d'évaluer l'évolution de la durée des études ou pourrait se fonder sur plusieurs indicateurs : on pourrait ainsi tenter de déterminer l'évolution du taux d'étudiants qui consacrent à l'obtention des licences auxquelles ils sont inscrits des périodes plus longues que celles qu'exigent théoriquement ces licences. Un second indicateur pourrait être fourni par l'évolution du taux d'étudiants qui s'inscrivent aux diverses filières de la post-graduation. Pour être pleinement significatif, ce taux doit être mis en relation avec la proportion des inscrits à la post-graduation, qui parviennent au terme de leur cycle; il doit être mis d'autre part en relation avec l'évolution de la durée moyenne de ces études de post-graduation.

VI - Ralentissement de la dynamique de l'industrialisation et dévalorisation relative de l'image sociale de l'ingénieur.

L'idéologie "industrialiste" des années soixante dix, les réalisations industrielles qu'a connues cette période et la valorisation importante du statut et du prestige des ingénieurs et des gestionnaires industriels qui en est résultée, avaient eu pour effet de susciter parmi les promotions de bacheliers de cette époque, un fort engouement pour toutes les filières conduisant à l'obtention de diplômes d'ingénieurs.

Certes, considérée en elle-même, l'évolution des taux d'étudiants

(1) En 1985 - 1986, 3186 étudiants étaient inscrits en post-graduation à l'université d'Alger. 93 d'entre eux seulement (soit 2,9%) ont pu soutenir leur mémoire ou leur thèse, durant cette même année universitaire le total des étudiants inscrits à l'université (y compris les "post-graduants") était de 18.565 (cf. Annuaire statistique de l'enseignement supérieur, n° 15).

qui s'engagent dans des études de technologie, ne traduit guère une forte tendance à la diminution.

Le pourcentage des étudiants en **technologie** a connu une augmentation régulière et relativement importante de 1971-1972 (9,7%) à 1976-1977 (19%); une nette tendance à la stagnation de ce pourcentage se manifeste à partir de l'année universitaire 1977-1978. En 1985-1986, ce pourcentage est de 10,3% (1).

Il faut néanmoins se demander si la forte tendance à l'augmentation de la proportion des étudiants inscrits au tronc commun de biologie (2), n'est pas un indice de la dévalorisation dans l'esprit des étudiants et des parents de la fonction et du statut d'ingénieur. Entre l'évolution de la politique industrielle du pays, ses effets sur le statut des cadres de l'industrie, et les stratégies des étudiants, il y a des corrélations, dont la mise au point nécessiterait des investigations empiriques méthodiques. Celles-ci permettraient en particulier de savoir si cette relative diminution du pouvoir d'attraction du statut d'ingénieur, si elle est établie, ne s'accompagne pas de modifications dans la composition sociale des étudiants qui s'orientent vers les filières technologiques. "J'aurais dû faire de la médecine", nous disait, au cours d'un entretien, un jeune ingénieur frais émoulu d'une université française, où il avait achevé une thèse de troisième cycle d'électronique, et qui, revenu depuis quelques mois au pays, s'interrogeait sur la meilleure façon de "rentabiliser" son titre universitaire. La conduite d'une enquête auprès d'un échantillon de jeunes ingénieurs aiderait à savoir si la désillusion qu'exprime ce jeune diplômé, est l'indice d'un changement important, dans la population étudiante de la perception du statut de l'ingénieur.

(1) Pourcentage calculé à partir de données figurant dans l'annuaire statistique de l'enseignement supérieur, n° 15.

(2) Entre 1978-1979 et 1982-1983, le pourcentage des étudiants inscrits au tronc commun de sciences biologiques passe de 8,6% à 18% (cf. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Annuaire statistique n° 12, Année universitaire 1982-1983). Le pourcentage des étudiants inscrits dans le tronc commun et les filières de sciences médicales était de 26% en 1985-1986.